

# DISPOSITIF DE SUSPENSION DIÉLECTRIQUE POUR CÂBLES OPTIQUES RONDS SUR COURTES PORTÉES DS8/ DS12 / DS15



Les dispositifs diélectriques DS8 / DS12 / DS15 permettent la suspension mobile des câbles ADSS de Ø 8 à 18 mm au niveau des poteaux intermédiaires sur réseau de distribution (portées jusqu'à 70 m).

En cas d'angle supérieur à 25°, installer un double ancrage. Les dispositifs de suspension de la famille DS se composent d'une coque plastique avec charnière, d'une anse ouvrante intégrée et d'un manchon de protection élastomère rapporté.

La fermeture de la coque se fait par serrage d'un boulon imperdable.

CODE	RÉFÉRENCE	CAPACITÉ	MATÉRIEL			POIDS	CONDIT
			CORPS	MANCHON	BOULON		
09215	DS8	8.1 – 12 mm	Thermo-plastique	Elastomère	Acier protégé	0,125 kg	30
09173	DS12	12.1 – 15 mm	Thermo-plastique	Elastomère	Acier protégé	0,115 kg	30
09556	DS15	15.1 – 18 mm	Thermo-plastique	Elastomère	Acier protégé	0,105 kg	30

## LES + PRODUITS

- Un design compact, léger, économique.
- Trois modèles disponibles pour couvrir tous les diamètres de câbles de 8 à 18 mm.
- Une mise en œuvre en quelques secondes.
- Installation sur tous types de ferrures à œil fermé : traverses, consoles, tiges à œil (Ø trou mini 15 mm).
- La suspension mobile offre une meilleure protection du câble contre les vibrations d'origine éolienne.

## MISE EN ŒUVRE

- Un design compact, léger, économique.
- Trois modèles disponibles pour couvrir tous les diamètres de câbles de 8 à 18 mm.
- Une mise en œuvre en quelques secondes.
- Installation sur tous types de ferrures à œil fermé : traverses, consoles, tiges à œil (Ø trou mini 15 mm).
- La suspension mobile offre une meilleure protection du câble contre les vibrations d'origine éolienne.

## ESSAIS

- Essais de validation selon les normes et spécifications suivantes :
- Essai climatique selon la norme NF EN C-20-540 de juin 2002.
- Essai de corrosion selon la norme NF EN 60068-2-52 de décembre 1996.
- Essai de traction selon la spécification technique ORANGE CCF/BI/BUBL du 20 mai 2010.
- Essai de vibration selon la spécification technique ORANGE CCF/BI/BUBL du 20 mai 2010 et la norme NF EN 50289-3-13 d'août 2003 pour les câbles optiques avec perte d'insertion < 2dB.